

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS FRANCE « EXPÉRIENCE VIP DEWALT X McLAREN »

Article 1 – Organisateur

La société STANLEY BLACK & DECKER France SAS au capital social de 234.759.168,00 EUROS, dont le siège social est situé 62 chemin de la Bruyère, 69574 Dardilly, immatriculée au RCS Lyon B 954 507 521, organise du 01/05/2023 au 07/10/2023 un jeu concours participatif intitulé « Expérience VIP DEWALT X McLaren » (ci-après désigné « le Jeu » ou « l'Opération »).

Article 2 – Éligibilité et restrictions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures résidant habituellement en France métropolitaine et disposant d'un accès internet, d'une adresse e-mail personnelle valide et d'un passeport valide au moins jusqu'au 20 mai 2024.

L'accès au Jeu est interdit aux salariés de STANLEY BLACK & DECKER France, de ses filiales, ou de ses sous-traitants, de leurs mandataires sociaux, ainsi que les membres de leur famille ou les personnes vivant sous le même toit et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu, y inclus les membres de leurs familles proches (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent, partenaire de PACS). Cette offre est soumise au présent règlement de jeu, dont l'intégralité est accessible sur : <https://www.dewalt.eu/fr/mclarencompetition>
Une seule participation par **achat** ET par **personne** est autorisée.

Article 3 – Participation et modalités de participation

Pour participer à cette offre, les participants doivent acheter un (1) produit de l'édition limitée DEWALT x McLaren (parmi les références suivantes : DCD85ME2GT-QW, DCF85ME2GT-QW, DCK200ME2GT-QW) chez les revendeurs de la marque.

Les participants doivent ensuite se rendre sur le site <https://www.dewalt.eu/fr/mclarencompetition> pour participer. Ils doivent : a) fournir leurs coordonnées ; et b) lire et accepter le règlement du jeu.

En participant à ce Jeu, chaque participant confirme qu'il est éligible à le faire.

Une fois que le participant aura soumis sa participation, et qu'elle est conforme au règlement du jeu, un message apparaîtra à l'écran pour l'informer que sa participation a été soumise avec succès.

Seules les participations conformes aux conditions et aux restrictions de participation énoncées dans le présent règlement seront considérées comme valides ("**Participations valides**").

Les participations doivent être soumises entre le 01/05/2023 à 06h00m00s et le 14/10/2023 à 23h59m59s pour un achat effectué entre le 01/05/2023 et le 07/10/2023. Les participations effectuées après la date de clôture sont automatiquement disqualifiées.

Toutes les participations doivent inclure une copie d'une preuve d'achat. Les participants devront conserver leur preuve d'achat afin de pouvoir prétendre au prix s'ils gagnent.

Les participants doivent soumettre leurs inscriptions à titre personnel et en leur nom propre. Les participations soumises par l'intermédiaire de tiers ou en masse, ou générées automatiquement par ordinateur, sont interdites et l'organisateur se réserve le droit de refuser d'attribuer le prix (défini ci-dessous) s'il soupçonne de manière raisonnable qu'une participation a été soumise par de tels moyens et/ou qu'elle est illisible, falsifiée ou incomplète.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par l'Organisateur, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

L'organisateur se réserve également le droit de vérifier l'éligibilité de toutes les participations afin de se protéger contre les participations frauduleuses, non valides ou répétitives, et de demander aux participants de prouver qu'ils n'ont pas renvoyé l'achat dans la période de 30 jours à compter de la date de livraison (par exemple, en demandant de fournir physiquement le code-barres figurant sur le packaging).

Si le participant a retourné le produit dans les 30 jours suivant l'achat, il devra renoncer à sa participation et/ou à son prix s'il est gagnant.

Les participants ayant besoin d'aide pour s'inscrire, qui ne peuvent pas obtenir leur preuve d'achat et/ou qui ne peuvent pas s'inscrire en ligne doivent envoyer un courrier électronique à l'organisateur à l'adresse redemption@sbdinc.com au plus tard à 17 heures à la date de clôture. L'organisateur n'est pas responsable des inscriptions tardives, quelle qu'en soit la cause.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de panne d'équipement, de dysfonctionnement technique, de défaillance de système, de satellite, de serveur, de réseau, de matériel informatique ou de logiciel, susceptible de restreindre ou de retarder la participation d'une personne. Les inscriptions incomplètes ne seront pas traitées.

Article 4 – Tirage au sort, sélection des gagnants et notification

Les participations valides seront prises en compte pour le tirage au sort qui aura lieu le 20/10/2023 ("**tirage au sort**"). Un (1) gagnant sera sélectionné au hasard parmi les participations valides et il recevra un prix (défini ci-dessous).

Le gagnant fera l'objet d'une vérification au regard des conditions de participation, y compris du justificatif d'achat fourni avec l'inscription.

Un (1) gagnant de substitution sera sélectionné au hasard en plus du gagnant, au moment du tirage au sort ("**gagnant de substitution**"). Si le gagnant n'est pas en mesure de recevoir son prix au regard de la procédure définie dans les conditions de participation, ou pour toute autre raison, l'organisateur attribuera le prix au gagnant de substitution tiré au sort.

Seul le gagnant (et le gagnant de substitution, si besoin) sera notifié dans les 24 heures suivant le tirage au sort.

Deux (2) courriels au maximum seront envoyés au gagnant (et au gagnant de substitution, si besoin) pour l'informer qu'il a gagné le prix, en lui demandant de répondre et de confirmer son adresse, afin de récupérer le gain.

Le premier courriel sera envoyé dans les 24 heures suivant l'attribution du prix et, si l'organisateur ne reçoit pas de réponse, un autre courriel sera envoyé dans les deux (2) jours suivant le premier courriel. Le gagnant (et le gagnant de substitution, si besoin) dispose de trois (3) jours à compter de la date du deuxième courriel pour réclamer son gain. Si, ce délai est passé et qu'aucune réponse n'a été reçue par l'organisateur, sa participation sera invalidée et l'organisateur attribuera le prix au gagnant de substitution, selon les termes et conditions du règlement. Le prix ne peut pas être réclamé par un tiers au nom du gagnant.

Il appartient au participant de vérifier les courriers électroniques indésirables/spam. L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable si le participant ne réclame pas son prix ou tarde à le faire, que le manquement ou le retard soit dû ou non au fait qu'il n'a pas reçu l'un ou l'autre ou les deux courriels, qu'il n'a pas lu les courriels et/ou n'y a pas répondu, ou qu'il n'a pas lu les courriels parce qu'ils se trouvaient dans les messages indésirables.

Si un prix est réclamé, mais que le gagnant (ou un gagnant de substitution, si besoin) ne confirme pas ses coordonnées lui permettant de recevoir son prix, son prix peut être annulé. L'organisateur enverra un courrier électronique au gagnant (ou à un gagnant de substitution, si besoin) pour lui demander de confirmer ses coordonnées et d'en fournir les détails. Si le gagnant (ou un gagnant de substitution, si besoin) ne fournit pas ces détails dans les 3 jours suivant la demande et que le gain ne peut être envoyé, le prix sera annulé et l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le prix au gagnant de substitution, en accord avec les conditions de participation. L'organisateur n'est pas responsable des participants qui sont retardés ou qui ne répondent pas à un courriel pour quelque raison que ce soit.

Article 5 – Le prix

Une (1) expérience VIP McLaren à gagner comprenant un (1) billet VIP pour le week-end de course du 17/11/2023 et du 18/11/2023, vols, hébergement et déplacements associés inclus ainsi qu'un sweat à capuche, un t-shirt et une casquette de l'équipe McLaren). De plus, le gagnant pourra amener un invité, qui n'aura pas de billet pour le week-end de course du 17/11 et du 18/11, mais dont les vols, l'hébergement et les déplacements associés seront pris en charge.

En outre, le gagnant et son invité recevront deux places pour la visite du Grand Canyon en hélicoptère et deux places pour un spectacle à Las Vegas (spectacle sélectionné en fonction des disponibilités et révélé au gagnant trois semaines avant le voyage).

Le gagnant et son invité arriveront à Las Vegas le mercredi 15 novembre 2023 et repartiront le dimanche 19 novembre 2023.

Le prix sera livré à l'adresse communiquée par le gagnant (ou au gagnant de substitution, si besoin) conformément aux conditions de participation. Une pièce d'identité pourra alors être demandée pour recevoir le prix.

Le participant recevra son prix dans un délai de 7 jours à compter de la date à laquelle il enverra un courriel à l'organisateur pour confirmer ses coordonnées.

Le prix est sujet à disponibilité. Le prix n'est ni négociable, ni transférable, ni remplaçable par une somme d'argent.

Le prix est interdit à la revente. Si le gagnant (ou le gagnant de substitution, si besoin) ne souhaite pas conserver son prix, le participant doit en avertir l'organisateur. Aucune compensation ne sera accordée dans de telles circonstances.

Article 6 – Revendeurs participants

Cette opération est disponible chez les revendeurs participants à l'opération. Les participants éventuels doivent se rapprocher de leur distributeur habituel pour s'informer quant à sa participation.

Les distributeurs participant à cette opération peuvent ou non afficher des publicités sur leur lieu de vente.

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et/ou si les circonstances l'exigent, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout problème de liaison téléphonique, d'acheminement du courrier, et de tout problème de communication inhérent au réseau "Internet" ou de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du jeu, notamment en cas d'actes de malveillances externes. L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu et participer au jeu du fait de toute défaillance technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. L'Organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils fiables, mais ne saurait être tenu pour responsable des erreurs dues à une défaillance technique (notamment affichage sur le site du Jeu), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, délais de transmission des données, défaillances et/ou de toute perte du matériel ou dommage qui pourrait en résulter pour le participant (équipements informatiques, ligne téléphonique, logiciel, toutes données, etc.). Il appartient au participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres équipements, données et logiciels.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par des dysfonctionnements graves, ainsi que par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à la Poste ou ses prestataires.

Article 8 – Général

En cas de circonstances extérieures au ressort de l'organisateur, d'abus ou de suspicion raisonnable de fraude visant à contourner les conditions de participation, et/ou d'erreur (humaine ou informatique) affectant ou pouvant affecter son bon déroulement, et uniquement lorsque les circonstances le rendent inévitable, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'offre et/ou les présentes conditions générales à tout moment, mais s'efforcera toujours de minimiser les conséquences pour les participants et/ou le gagnant (ou le gagnant de substitution, si besoin).

L'organisateur se réserve le droit de vérifier toutes les inscriptions, de demander l'adresse et l'identité (qui doivent être fournies dans les 3 jours suivant la demande) et de refuser d'attribuer un prix ou de retirer le droit au prix. L'organisateur peut disqualifier le participant s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu violation des conditions de participation ou si un participant a obtenu un avantage déloyal en participant à l'offre ou s'il a gagné en utilisant des moyens frauduleux.

Si l'une des clauses des conditions de participation est jugée illégale, invalide ou inapplicable, elle sera dissociée et supprimée des présentes conditions de participation. Les autres clauses resteront en vigueur et de plein effet.

Les décisions de l'organisateur concernant toutes les questions relatives et/ou liées à l'offre seront définitives et aucune autre communication ne sera acceptée.

Article 9 – Protection des données

L'organisateur recueillera et traitera les données personnelles des participants dans la mesure où cela est nécessaire à la gestion de l'offre. L'organisateur traitera les données personnelles du participant en respectant la politique de confidentialité de l'organisateur, disponible à l'adresse suivante : www.stanleyblackanddecker.com/privacy-policy. Les participants peuvent demander l'accès à leurs données personnelles, faire rectifier toute inexactitude ou demander la suppression de leurs données personnelles en envoyant une demande via ce lien : www.stanleyblackanddecker.com/data-privacy-policy-inquiry-form.

L'organisateur a pour intention de publier ou de mettre à disposition le nom de famille et le département du gagnant (et du gagnant de substitution, si besoin). Les participants peuvent choisir de publier ou non leurs coordonnées.

L'organisateur peut faire appel à des tiers pour gérer l'offre. Ces tiers peuvent avoir accès aux données personnelles des participants afin d'exécuter certaines fonctions telles que la vérification des inscriptions et des gagnants, la notification des gagnants et la remise des prix.

Article 10 – Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Article 11 – Différend

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement se verra privé de son droit de participer au Jeu ainsi que, le cas échéant, du lot obtenu.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de l'organisateur par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu et maximum dans un délai de 10 jours après la désignation des gagnants.